

Département de MAINE ET LOIRE  
Arrondissement de Saumur  
Commune de LA BREILLE LES PINS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du conseil municipal du 3 janvier 2023

Convocation du 28/12/2022

Nombre de conseillers en service : 13

Conseillers présents : 8

Conformément à l'article R.129-9 du code des Collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le 5/01/2023

L'an deux mil vingt-trois, le trois du mois de janvier à 19 h 00, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de janvier sous la présidence de Madame Armelle PONCET, Maire,

**Président** : Armelle PONCET

**Secrétaire de séance** : Marie-Claire VIRIEUX

**Présents** : Armelle PONCET, Marie-Claire VIRIEUX, Dominique GIRARD, Philippe VARIN, Frédéric BRUERE, Vincenzo AGRELO, Isabelle JOREAU et Olivier CHARRIER

**Absents** : Magalie MARTIN, Yvonne FREMONT, Anne MAYER, Mireille FOURMOND et Christophe GAIGNON

**Bon pour pouvoir** : Néant.

---

**DCM 2023-04 ACQUISITION DES TERRAINS SECTION AB NUMERO 16-17-18-19 ET 136**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de se porter acquéreur des parcelles cadastrées section AB numéros 16-17-18-19 et 136 d'une superficie totale de 21.742 m<sup>2</sup> appartenant à Madame Viviane RAZAFINTSAMBAINA et Monsieur François SAUVAGEOT pour un montant à 4.000,00 € (Quatre mille euros).

Il est précisé que les frais notariés ou les éventuels frais de bornage sont à la charge de l'acquéreur.

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTE l'acquisition des terrains cadastrés section AB numéros 16-17-18-19 et 136 d'une superficie totale de 21.742 m<sup>2</sup> dans les conditions évoquées ci-dessus.

AUTORISE Madame le Maire, ou l'un de ses adjoints à signer l'ensemble des pièces relatives à cette affaire.

PLAN DES PARCELLES



Pour copie certifiée conforme,  
LA BREILLE LES PINS, le 5/01/2023  
Le Maire,  
Armelle PONCET



Certifié exécutoire par le Maire  
Compte tenu de la transmission  
en Sous-préfecture de Saumur, le 5/01/2023  
Et de la mise en ligne le 6/01/2023

Le secrétaire

Accusé de réception en préfecture  
049-214900458-20230105-DCM2023-04-DE  
Date de télétransmission : 05/01/2023  
Date de réception préfecture : 05/01/2023